

**Conseil d'arrondissement du 9<sup>e</sup>**  
**Séance du lundi 26 Janvier 2015**

**Vœu à la Maire de Paris présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, relatif à la qualification en zone touristique du secteur Saint-Lazare /Hausmann /Richelieu Drouot.**

Considérant que l'activité liée au tourisme est le 1<sup>er</sup> secteur économique de la capitale ;

Considérant que le shopping constitue pour Paris, capitale de la mode, un vecteur d'attractivité essentiel et une des principales priorités des touristes quand ils voyagent (82% des touristes chinois le placent en priorité numéro 1 ;

Considérant que les Grands magasins représentent la vitrine de Paris sur le monde en termes de shopping et que la fermeture de ceux-ci constitue un lourd handicap d'attractivité face à la concurrence internationale ;

Considérant la loi du 10 août 2009, dite « loi Mallié », offrant la possibilité au Maire de Paris de proposer la création de zones touristiques d'affluence exceptionnelle ou d'animation culturelle permanente dans lesquelles les commerces de détail peuvent ouvrir le dimanche ;

Considérant que le quartier Haussmann-Opéra est le « centre commercial de Paris » avec 400 000 m<sup>2</sup> de surface de vente, 3750 établissements, 45 millions de visiteurs par an dont la moitié est étrangère ;

Considérant que ce secteur reçoit cinq fois plus de visiteurs que le Louvre ou la Tour Eiffel et que 31% du chiffre d'affaires détaxé dans la capitale y est réalisé (contre 20% aux Champs-Élysées) ;

Considérant que, dans un contexte de crise économique, l'ouverture des commerces le dimanche dans ce secteur permettrait de créer 1000 emplois directs ;

Considérant la chance que représente, en particulier pour les étudiants désirant financer leurs études, la possibilité de travailler le dimanche dans un grand magasin ;

Considérant le fait que les commerces de la gare Saint-Lazare, deuxième gare d'Europe et située à immédiate proximité du boulevard Haussmann, sera bientôt autorisée, en vertu de la loi Macron, à ouvrir le dimanche ;

Considérant que pour améliorer les conditions de vie des habitants de ce secteur la mise en place d'une zone touristique sur ce secteur doit s'accompagner d'un nouveau plan de circulation des cars et par leur remplacement à terme par des navettes électriques ;

Considérant le rapport rendu le 16 décembre à la Maire de Paris dans le cadre de la Mission d'Evaluation et d'Information sur le travail dominical et nocturne à Paris ;

**Pour ces motifs, Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9<sup>e</sup>, émettent le vœu que la Maire de Paris :**

- **demande au préfet, à défaut du classement de tout Paris comme commune d'intérêt touristique, de classer le secteur Haussmann (incluant le passage du Havre et les grands boulevards jusqu'à la salle des ventes Drouot) zone d'affluence touristique exceptionnelle ;**
- **crée un Comité de suivi regroupant le Maire et les élus de l'arrondissement, les associations de commerçants, les partenaires sociaux et les représentants des conseils de quartiers qui étudiera en priorité la mise en place d'un nouveau plan de circulation et de stationnement des cars de tourisme, leur remplacement à terme par des navettes électriques, l'autorisation donnée aux grandes enseignes d'avoir recours à des prestataires extérieurs pour assurer la propreté et la sécurité aux abords de leurs magasins et la requalification des places de l'Opéra et Diaghilev.**